



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Turquie

Question écrite n° 68814

## Texte de la question

M. Bernard Deflesselles attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes, afin qu'il lui fasse connaître le total des fonds versés, par l'Union européenne, entre 2011 et 2013, à la Turquie, dans le cadre de sa préadhésion. Il lui demande également de lui confirmer le montant de 2,256 milliards d'euros versés entre 2007 et 2010, au titre non pas de la coopération mais de sa préadhésion.

## Texte de la réponse

La Turquie est éligible, comme l'ensemble des pays bénéficiant du statut de candidat à l'adhésion ou s'étant vus reconnaître une perspective d'adhésion par le Conseil européen, aux fonds de l'Instrument d'aide de préadhésion. L'objectif de cet instrument est de contribuer à la modernisation des institutions, au renforcement de l'Etat de droit, ainsi qu'à l'alignement progressif du pays bénéficiaire sur les normes européennes. Alors que la programmation prévoyait un montant maximal de 2,216 milliards d'euros pour la période 2011-2013, le total des fonds effectivement versés par l'Union européenne à la Turquie sur cette période au titre de l'Instrument d'aide à la préadhésion (IPA) s'est élevé à 849,78 millions d'euros. S'agissant de la période 2007-2010, le montant de 2,256 milliards d'euros correspond à la somme maximale programmée au titre de sa préadhésion. Le total des fonds effectivement versés par l'Union européenne à la Turquie sur cette période au titre de l'Instrument d'aide à la préadhésion s'est élevé à 904,02 millions d'euros.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Deflesselles](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68814

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires européennes

**Ministère attributaire :** Affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 novembre 2014](#), page 9391

**Réponse publiée au JO le :** [24 février 2015](#), page 1320